



# Note d'unité

**MRF – N° 2019- 170**

Décision du 20 décembre 2019

**Décision N°MRF 2019-170 du 20 décembre 2019  
Portant délégation de signature de la directrice de l'unité de maintenance du  
matériel sur pneumatiques au délégué de la directrice**

**La directrice de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques,**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1<sup>er</sup> octobre 2019 (note générale n° 2019-45) de la Présidente Directrice Générale de la RATP à la Directrice du département du Matériel Roulant Ferroviaire ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 1<sup>er</sup> octobre 2019 par note de département n° MRF 2019-97 à la directrice de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques par la directrice du département MRF ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à M. Nicolas JAUBERT, délégué de la directrice, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants :

Les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la disposition n°1 (application du droit du travail et gestion des ressources humaines), de la disposition n°2 (sécurité des voyageurs, des agents et des tiers) et de celle n° 3 (dispositions générales) de sa délégation de pouvoirs du 17 mai 2018 (note de département n° MRF 2018-120) susvisée.



## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas JAUBERT, délégué de la directrice, de donner délégation à :

M. Franck BERRU, responsable du groupe technique de l'unité,  
M. Mathias BOIRAL, responsable de l'atelier de maintenance des trains de la Ligne 1,  
Mme Adeline LORANT, responsable des ressources humaines de l'unité,

A l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

## **Article 3**

La présente délégation annule et remplace la note d'unité MRF/MP N° 2019-056 en date du 27 mai 2019.

## **Article 4**

La présente délégation est publiée au bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 20 décembre 2019

Fabienne ANASTASSIADES

Directrice de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques